



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 11.03.2024, s'est réuni en séance ordinaire le 18 mars 2024 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Romain BONHOMME, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine DE PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mr Laurent LUX, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Lola HATTAT (qui est arrivée au point n°06), Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme BEAUDOIN a donné procuration à Mme DE PREMONVILLE, Mme GAVEAU a donné procuration à Mr MICHAUX.

Absente : Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT

Secrétaire de séance : Mr VERZEAUX

Mr le Maire commence la séance en annonçant la démission du conseiller municipal, Jean-Paul HATTAT, dont il a accepté la démission du conseil municipal de Beine-Nauroy.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2024.

2- ELIMINATION D'OUVRAGES EN MAUVAIS ÉTAT A LA BIBLIOTHEQUE

Considérant que de nombreux documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Beine-Nauroy sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et qu'ils doivent être réformés, le conseil municipal décide à l'unanimité la destruction de 154 ouvrages.

3- PLAN DÉVELOPPEMENT JEUNES BAFA

La commune souhaite lancer un plan de développement aux fonctions d'animateurs en accueil collectif de mineurs, sous la forme d'un dispositif d'aide financier aux jeunes du village afin qu'ils puissent passer leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). L'objectif est double : accompagner les jeunes dans la découverte du monde professionnel et favoriser à renforcer l'encadrement du centre de loisirs organisé par l'Association Les Marmousets qui peine à recruter des animateurs qualifiés.

La commune propose de participer à hauteur de 50 % du prix d'un BAFA (soit 500 €) dans la limite de deux jeunes du village par an, moyennant un engagement de service à rendre au centre les Marmousets de 10 semaines.

4- CRÉATION DE TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le conseil municipal que la salle polyvalente est de plus en plus sollicitée à la location au cours de la semaine. Il est donc nécessaire de proposer des tarifs adéquats pour la louer en semaine pour une journée ou une demi-journée.

Les tarifs suivants sont proposés à partir du 1^{er} avril 2024, qui sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil :

	Location journée ou demi-journée	
	Grande salle	Petites salles
Salles	200 €	100 €
Cuisine et vaisselle	100 €	
Caution	Montant de la location de la salle	

5- ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

La définition des ZAENR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

A l'issue de la concertation avec la population mis en œuvre lors de la réunion publique du 5 février 2024, le conseil municipal acte la proposition de création d'un zonage, retenant les orientations suivantes :

- Ne pas créer de zone d'accélération de l'éolien conformément à la stratégie adoptée par le PCAET du Grand Reims ;
- Placer l'ensemble de l'aire bâtie en zone favorable aux projets photovoltaïques sur toiture ;
- Ne pas créer de zone d'accélération pour la méthanisation conformément à la stratégie adoptée par le PCAET du Grand Reims ;
- Créer une zone d'accélération pour la génération de Biogaz d'origine industrielle s'inscrivant dans un process d'économie circulaire sur le site le Grand Mont Fort ;
- Créer des zones d'accélération de l'énergie solaire au sol sur les secteurs qui n'obèrent pas les conditions d'un aménagement durable de notre territoire, prioritairement sur des sites dont le foncier est dégradé (friches, terrains inertes...) sur la partie sud-est de la commune. La ZAENR

de photovoltaïque au sol représente 151 ha répartis sur les Sites du Grand Mont Fort et du Pont de Fer. Aux fins de transparence et de communication large, l'ensemble des éléments de ce dossier sont mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir réceptionné les demandes de subvention des différentes associations, M. Michaux rappelle que le rôle de la collectivité est de favoriser les aides aux dépenses d'investissement des associations et au développement des activités culturelles, sportives ou d'événementiels qui favorisent le rayonnement du territoire.

Il est ensuite rappelé les subventions accordées au titre de l'année précédente.

M. Michaux, en charge des associations, expose les différentes demandes de subventions des associations pour l'année 2024.

Après débat, les subventions suivantes sont accordées :

Intitulé	Vote 2024
ADMR – Beine-Nauroy	1 200 €
BCS (Beine Culture et Sport)	2 500 €
La Champenoise (association de musique)	800 €
CAB (Centre d'Animation de Beine-Nauroy)	1 000 €
Comité des Fêtes	2 000 €
OLYMPIQUE FC	450 €
Collège de PONTFAVERGER	100 €
ONAC	50 €
La Poule des Champs	300 €
Les Marmousets	13 000 €

7- SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS

La subvention à la Mission Locale du Nord Marnais est reconduite, à savoir : 1 euro par an et par habitant (soit 1 010 € pour l'année 2024).

8- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les Elus reconduisent les mêmes taux d'imposition pour 2024, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.28 %

9- DÉLIBÉRATION SUR LE COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christine MIGEON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Romain Bonhomme, après s'être fait présenter le budget primitif, les restes à réaliser et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 - Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2023 :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2023	730 926,14 €	884 036,51 €	1 114 133,98 €	1 109 249,13 €	1 845 060,12 €	1 993 285,64 €
Déficit de financement			213 680,93 €			
Restes à réaliser DÉPENSES			63 026,82 €			
Restes à réaliser RECETTES				61 187,00 €		
Besoin total de financement			215 520,75 €			

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4 - Décide de les affecter au compte de résultats

10- BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes

Soit :

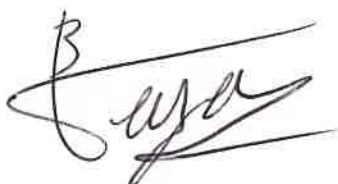
- Pour la section de fonctionnement : 1 270 567,12 €
- Pour la section d'investissement : 1 156 627,34 €

POINTS DIVERS (non délibératifs)

Dates à retenir :

- 30 mars : CHASSE aux ŒUFS à 11h00, au parc du Tilleul
- 8 avril : BUS France SERVICES à 13h30, place de la Mairie
- 28 avril : BROCANTE

Le Conseiller Municipal,
Benjamin VERZEAUX



Le Maire,
Romain BONHOMME

